

Service instructeur
Direction des Ressources Humaines et de la
Communication Interne

N° 5^e/68-07

**DESIGNATION DE DEUX ELUS AU COMITE LOCAL DU FONDS POUR L'INSERTION DES
PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) ALSACE**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de vous proposer la désignation de deux conseillers généraux pour représenter les employeurs de la fonction publique territoriale au comité local du FIPHFP Alsace.*

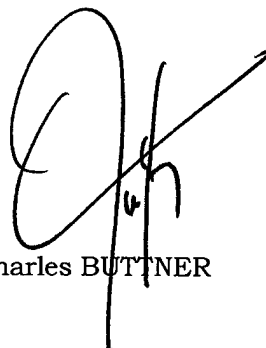
Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été institué par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. C'est un fonds destiné à l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Sa gestion administrative a été confiée à la Caisse des Dépôts.

La bonne gestion du FIPHFP nécessite l'institution dans chaque région d'un comité local composé de 17 membres, sous la présidence du préfet de Région, parmi lesquels doivent figurer trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale dans la Région.

C'est pourquoi la Direction Régionale d'Alsace de la Caisse des Dépôts a saisi le Conseil Général du Haut-Rhin en vue de la désignation d'un conseiller général titulaire et d'un autre suppléant pour siéger au comité local du FIPHFP Alsace.

A cet effet, je vous propose de bien vouloir désigner M. Jean-Louis LORRAIN en tant que titulaire et M. Rémy WITH en tant que suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER